



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 55392

Texte de la question

Mme Laure de La Raudière interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la prise en charge des traitements expérimentaux ayant fait leurs preuves à l'étranger dans le traitement de l'autisme. En mai 2013, il a présenté le troisième plan autisme, destiné à renforcer le diagnostic, la prise en charge et l'accompagnement des malades et de leurs familles. Alors qu'un enfant qui naît sur 150 est concerné par ce trouble, dont la gravité est variable, il est essentiel que chacun puisse être soutenu dans ce combat contre une pathologie particulièrement handicapante socialement. Le choix des traitements et des soins apportés aux enfants, à condition qu'ils n'entraînent pas un défaut de soins, doit appartenir aux parents des enfants autistes, et la situation patrimoniale de la famille ne doit pas être un frein. Or certaines méthodes expérimentales comme la méthode ABA, ont fait leurs preuves à l'étranger, et doivent légitimement pouvoir être choisies par des parents français pour leur enfant autiste. Néanmoins, elles ne sont aujourd'hui pas prises en charge par la sécurité sociale. Si ces méthodes peuvent aider des enfants à accéder à une meilleure insertion sociale (ce qui entraîne parallèlement une réduction des coûts sociaux que la prise en charge d'un adulte autiste engendre), elles méritent de pouvoir être testées et remboursées aux parents qui le souhaitent, comme les autres méthodes, ne serait-ce qu'à titre expérimental. Aussi, elle souhaiterait savoir si la prise en charge des traitements expérimentaux en France est actuellement envisagée.

Données clés

Auteur : [Mme Laure de La Raudière](#)

Circonscription : Eure-et-Loir (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55392

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Affaires sociales

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 mai 2014](#), page 3759

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)